

L'AP

N° 468 - JUIN 2005

1,30 € - mensuel

snetaa
EIL

CONSEIL NATIONAL ELARGI



TREGASTEL (22 - COTE D'ARMOR)

du 09 au 12 mai 2005

Un homme DEBOUT nous a quittés

Notre organisation syndicale vient de perdre brutalement l'un de ses plus ardents militants.

Jean-Michel QUERAUD, PLP vente, membre du Bureau National, responsable du secteur Hors de France, commissaire paritaire national, est décédé le lundi 9 mai à l'âge de 43 ans.

Jean-Michel était le symbole de l'action militante au service de l'organisation, de ses mandats et de ses adhérents. Sa présence, dans toutes les instances, était toujours le gage d'une réflexion portée vers la Résistance et l'Action.

Partout où il a enseigné et milité, son passage a laissé une empreinte forte de sa présence, que ce soit en Nouvelle Calédonie, dans l'académie de Nantes d'où il était originaire ou dans l'académie de Bordeaux où il résidait avant de nous quitter.

Nous le pleurons aujourd'hui comme on pleure un frère, un ami, un être cher et incontournable parce qu'il savait vous faire exister par sa présence.

On s'enrichissait à ses

côtés par la confrontation, voire parfois le choc, des idées.

S'il agitait souvent le chiffon rouge, ce n'était jamais sans raison mais pour lancer le débat et conforter les positions de son organisation : le SNE-TAA.

Nos camarades d'Outre-Mer savent à quel point il était disponible, de jour comme de nuit, pour faire avancer les dossiers qui lui étaient adressés. Dans les commissions paritaires, il ne capitulait jamais devant l'administration ; elle le respectait d'ailleurs pour sa pugnacité.

Dans les prochaines instances, il va terriblement nous manquer ; la place qu'il n'occupera plus laissera un vide immense.

A Chaou Jean Mimi

Au nom de tous ses camarades
Au nom du Bureau National
Christian SAUCE

Nous renouvelons à sa Dame, à ses enfants, à toute sa famille, l'expression de nos sentiments les plus sincères et les plus cordiaux.



A notre Camarade Jean-Michel QUERAUD...

Nous attendions tous Jean-Michel au CNE de Trégastel. Il n'aurait manqué pour rien au monde une de nos instances. Or, c'est avec stupeur que nous avons appris sa disparition subite. Ce fut un choc dont l'onde n'est pas encore retombée : consternation et révolte.



Ce n'est pas sans émotion que nous disons au revoir à notre Camarade Jean-Michel. Il était un véritable militant de notre organisation, Commissaire Paritaire National, membre du Bureau National.

Il a été de tous les combats et comme responsable du secteur hors de France, il était le lien avec les collègues.

Les combats restent encore trop nombreux et nous restons bien peu pour les mener, alors un Camarade de sa trempe nous manquera énormément.

Il est parti trop tôt mais nous avons été heureux de faire un bout de chemin avec lui. Nous ne l'oublierons pas !

*Pour le Secrétariat
National du SNETAA-eiL,
Christian LAGE
Secrétaire Général*

EDITORIAL

Christian LAGE
Secrétaire Général



SOMMAIRE

- Couverture	p 1
- Nécrologie	p 2
- Editorial	p 3
- Discours prononcé au CNE	p 4-14
- Résolution Générale	p 15-20
- Les Instances	p 21-23
- Communiqués de Presse	p 24

AP n° 468 - JUIN 2005

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christian LAGE

N° de Commissaire Paritaire

CPPAP : 0110 S 07264

N° ISSN : 1273-5450

Impression

Imprimerie LEFEVERE -

2 chauss Marcelin Berthelot 59200 TOURCOING
Tél : 03 20 25 06 31

Photos

Alain GROSJEAN - Vincent DESTRIAN -
Jacques CRETEL

L'actualité politique paraît figée avec le débat à propos du référendum sur la Constitution européenne. Le SNETAA n'a pas souhaité, dans la logique de son histoire, mais aussi en fonction d'une de ses valeurs fondamentales : l'indépendance, prendre position dans cette affaire. En effet, il s'agit d'une question à trancher par chaque citoyen.

Cependant, le SNETAA s'est longuement impliqué dans la lutte contre les directives européennes qui ont menacé la fonction publique, le service public ou l'école. Il en a été ainsi pour notre refus d'accepter la directive BOLKESTEIN.

Toutefois, cette parenthèse électorale n'empêche pas le gouvernement de poursuivre ses mauvais coups et sa politique de régression sociale. Ainsi, la loi d'orientation sur l'école de François FILLON a connu, après l'opposition générale, de nouveau déboires puisqu'elle a subi dans deux de ses articles la censure du Conseil Constitutionnel. Or la censure de l'art 12 correspond à l'obligation du retrait du rapport annexé. Celui-ci prévoyait de nombreuses mesures néfastes pour les enseignants. Pour autant rien n'est terminé. Nous devons rester vigilants et mobilisés car la loi a été votée et maintenant ce sont les décrets réglementaires qui vont paraître. François FILLON a annoncé que les éléments censurés seraient repris par des décrets. Il n'y en aurait pas moins de 35.

Nous devons donc nous attendre à l'application des mesures que nous réfutons : le remplacement des

collègues absents – la formation continue hors temps de travail – la mixité des publics – l'apprentissage... Il s'agit en un mot de la casse de notre statut et du démantèlement de l'enseignement professionnel.

Le SNETAA ne se résigne pas à accepter ce fait accompli. Il continue à dire clairement NON à cette politique. Cette position vient d'être confirmée par notre CNE qui s'est tenu à TREGASTEL. C'est le sens de nos débats qui ont débouché sur la résolution générale que vous trouverez dans cet AP.

C'est rassemblés et mobilisés avec le SNETAA que nous pourrions amplifier nos combats et mener ces nouvelles luttes. C'est aussi tout l'enjeu des élections professionnelles du 6 décembre 2005.

Celles-ci doivent confirmer la confiance des personnels dans le SNETAA en réaffirmant sa place de 1^{er} syndicat de l'enseignement professionnel.

«Notre chemin à tous est forcément le même :

- faire penser ceux qui ne pensent pas,*
- faire agir ceux qui n'agissent pas,*
- faire des hommes et des citoyens».*

Jean MACE

Christian LAGE
Secrétaire Général

DISCOURS DE CHRISTIAN LAGE SECRETARE GENERAL

Chers collègues,
chers camarades,

Bonjour, à mon tour de vous souhaiter la bienvenue à ce CNE de TREGASTEL. Je tiens à remercier en notre nom à tous, Louis RALLU et toute l'équipe de l'académie de RENNES, d'avoir accepté de nous accueillir ici dans ce cadre enchanteur au bord de la mer.

Ce lieu, ancien couvent et cette ancienne chapelle sont des clins d'œil à l'une de nos valeurs : la laïcité.

Vous êtes venus nombreux à cette instance statutaire, cela montre si besoin était son importance et que notre organisation vit. C'est bien le signe que contrairement à ce que laisseraient croire certains, le SNETAA ne va pas si mal que cela. Il le prouve par le renouvellement de ses responsables (nous en reparlerons) et par l'arrivée parmi nous de nouveaux militants.

Votre nombre, vous le voyez (!) pose toutefois quelques problèmes d'organisation puisque nous avons des difficultés pour asseoir tout le monde dans les meilleures conditions. Nous vous demandons donc d'accepter par avance les petits désagréments occasion-

nés. Nous ferons tout pour que cela ne perturbe en rien la qualité de nos travaux, l'écoute des uns et des autres.

Effectivement, le CNE est un moment important de notre organisation puisqu'il nous



permet de débattre et d'étoffer nos mandats de congrès à l'aune de l'actualité. Ce CNE revêt une importance particulière :

■ j'ai en charge la direction du SNETAA depuis septembre et c'est l'occasion d'un peu de recul avec ce bilan d'étape.

■ l'actualité éducative est parti-

culièrement chargée car malgré les avatars de la loi d'orientation sur l'école, celle-ci a été votée. Elle a des conséquences particulièrement néfastes pour l'enseignement professionnel et ses personnels.

■ il doit contribuer à mettre le SNETAA en ordre de bataille pour les élections professionnelles du 6 décembre 2005. Elles sont déjà là ! La campagne électorale est déjà lancée, même si pour beaucoup, rien n'apparaît.

Nous allons reparler de tous ces points mais il est nécessaire de marteler que chaque élection professionnelle pose avec acuité la situation du SNETAA, syndicat majoritaire du secteur de l'enseignement professionnel. Nous aurons comme toujours tout le monde contre nous ! Aussi, le sachant, tous nos efforts sont centrés sur un seul objectif : remporter ces élections. C'est avec vous, c'est ensemble et rassemblés que nous gagnerons. Pour cela, le SNETAA se tiendra prêt à toutes les hypothèses comme il s'attend à tous les mauvais coups : il y parera en espérant qu'ils ne viendront que de l'extérieur. RIEN ne distraira le SNETAA de son but, de son seul objet : défendre l'enseignement professionnel en restant la première organisation syndicale des PLP et pour les seuls

PLP aussi bien au niveau national que dans toutes les académies et les territoires.

L'existence du SNETAA dépasse toutefois le simple cadre de notre victoire dans notre secteur et pose tout l'enjeu de notre représentativité.

C'est pourquoi nous avons fait le choix d'EIL, notre fédération. C'est pour cela que nous avons contribué au développement d'autres syndicats. C'est pour cela que nous n'accepterons pas que des aventures à ambitions personnelles mettent en cause ce travail tout en mettant en péril le SNETAA.

Tous ces éléments sont effectivement à lire à l'aune de l'avenir du SNETAA, c'est ici notre responsabilité.

I - Rassembler au-delà des différences pour avancer :

L'équipe nationale n'a eu de cesse



que de renforcer notre outil dans sa volonté de rassembler au-delà des différences pour avancer en construisant des convergences et le respect du vote majoritaire

La matérialisation a eu lieu autour de l'application de deux principes qu'il faut poursuivre :

-> le SNETAA prône un syndicalisme d'adhésion, l'adhérent doit donc être au centre de nos actions, nos préoccupations ;

-> nos moyens sont mis en œuvre pour son service et pour la mise en œuvre de nos mandats.

C'est pour cela que nous avons

choisi de faire porter notre action immédiate sur deux points :

1- redynamiser tous les secteurs, améliorer notre communication afin de produire une plus grande réactivité : c'est-à-dire la réponse que l'on doit à tout adhérent au moins dans les huit jours.

2- la nécessaire prise en compte de l'actualité mais aussi la valorisation de nos actions. Nous devons le dire, sans nous en laisser compter par la position d'autres organisations.

Ainsi, la dynamisation de tous les secteurs est passée par le choix des moyens, humains lorsque c'était possible et en fonction de nos priorités.

Un conseiller technique est maintenant en place pour coordonner nos actions sur le secteur des IUFM .

Ainsi, une réunion des coordonnateurs d'IUFM a eu lieu à Paris le 29 septembre 2004. Tout un chacun comprend bien l'importance fondamentale que nous devons accorder aux jeunes collègues qui entrent dans le métier. Ils sont différents de nous. Parfois, voire le plus souvent, ils adhèrent pour leur

enseignement à propos des mutations. Nous devons donc être capables de créer un lien en étant sur le terrain pour leur évoquer les valeurs du syndicalisme que nous portons et auxquelles ils adhéreront.

C'est Nicolas TOURNIER qui a accepté d'être Conseiller Technique pour les IUFM. Il avait aussi la priorité de se rendre sur le terrain, notamment dans les IUFM où le nombre de stagiaires est très important, en Ile de France, dans les académies de Créteil et de Versailles.

Les IUFM sont d'autant plus



importantes que le nombre de places aux concours a été divisé pratiquement par deux l'année dernière. Enfin vous n'ignorez pas que le corps des enseignants connaît un renouvellement de ses cadres sans précédent.

Un autre secteur a été relancé, celui de l' AIS d'une manière générale, et en particulier des SES/SEGPA. Vincent DESTRIAN, enseignant en SEGPA, a accepté de mettre son expérience et ses connaissances du secteur au service de l'organisation. Les collègues ont ainsi reçu un questionnaire sur les menaces du secteur. Entre temps, le combat des camarades de l'académie de Nantes, initié et mené par Didier RIODEL (dont on peut ici signaler l'engagement malgré une inspection-sanction), a porté ses fruits sur la remise en cause des champs professionnels. D'ici quelques jours, un « Spécial SES/SEGPA » parviendra aux collègues. Ce secteur souffre de la « normalisation » c'est-à-dire la réforme des cycles au collège tout en posant la question duale de la professionnalisation et du lien qui doit être matérialisé avec le Lycée Professionnel dans le cadre du parcours de ces jeunes vers une qualification diplômante en CAP. Le projet de circulaire de rentrée a, semble-t-il, entendu ce que nous avons expliqué à la DESCO, puisque le paragraphe très court consacré aux SEGPA maintient ce parcours qualifiant. La problématique, c'est bien le devenir de ces jeunes en grande difficulté qui ne peuvent pas et ne doivent pas être livrés en pâture aux entreprises dans le cadre de l'apprentissage.

Pour autant, nous devons rester

vigilants sur l'insertion des jeunes en situation de sur-handicap car nous n'avons pas toujours ni le cadre, ni la formation nécessaire pour une intégration réussie.

Les chefs de travaux que tout le monde, sauf le SNETAA, semblait avoir oublié, auront un groupe de travail qui se réunira au Ministère de l'Éducation Nationale. Habitude ou non, il a déjà été repoussé mais nous n'avons à ce jour, malgré nos demandes répétées, pas de date précise pour la tenue d'une première réunion.

Les chefs de travaux n'avaient pas été oubliés par le rapport Thélot puisque celui-ci voulait les inclure comme directeurs techniques dans l'équipe de direction et ainsi les transformer en administratifs en leur faisant abandonner leur rôle d'enseignant qui a une mission spécifique.

Il est évident que les circulaires régissant la mission des chefs de travaux doivent évoluer. Ils sont maintenant surchargés de tâches aussi diverses que variées.

C'est pourquoi, nous avons réuni à deux reprises un groupe de travail chefs de travaux au siège national. Effectivement, et quoiqu'en pensent ou en disent certaines organisations ou amicales, les chefs de travaux restent des enseignants membres d'un corps, PLP pour la plupart dans les lycées professionnels, et c'est bien les commissions qui gèrent ce corps qui effectivement gèrent aussi la carrière des chefs de travaux.

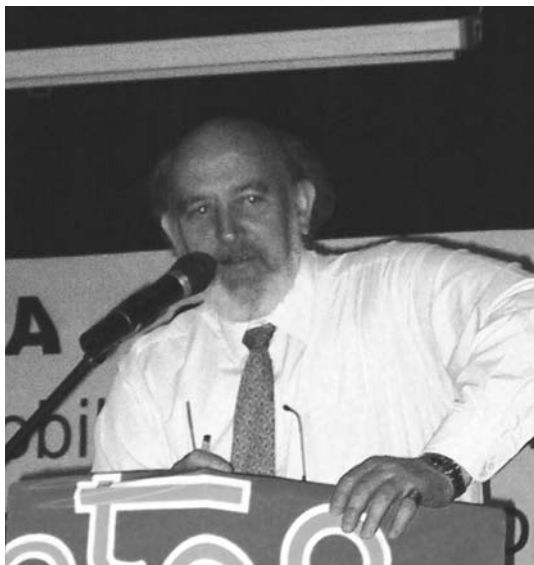
Le combat du SNETAA aboutit puisque les mutations des chefs de travaux sont redevenues nationales et que les postes vacants sont maintenant donnés.

Au service de l'adhérent, c'est pouvoir appréhender les moments importants de sa carrière. Il en est un qui revêt le caractère tout à fait particulier, c'est la période du mouvement national à gestion déconcentrée, à savoir la mutation.

Le SNETAA s'est opposé à la déconcentration de ce mouvement. Nous en voyons bien les effets

pervers puisqu'une nouvelle étape a été franchie cette année dans le cadre de ce que vous allez connaître bientôt : le mouvement intra.

Ainsi, chaque académie a dû fixer ses règles particulières et



notamment déterminer la possibilité de bonifier certains postes avec la mise en place des APV.

Il y a bien, comme l'a dit notre maître es mutations Christian Guérin, maintenant 30 mouvements.

C'est pourquoi nous avons donné les moyens aux commissaires paritaires nationaux pour qu'ils mènent au mieux leur rôle.

Ils vous diront non seulement la complexité de la tâche mais aussi leur insatisfaction qu'ils ont eu devant le peu de cas que leur accorde l'administration car celle-ci n'a pas entré cette année les priorités médicales et les révisions d'affectation.

Ils ont su se rendre disponibles et efficaces pour informer et répondre aux adhérents. Pourtant d'autres syndicats ne semblent pas avoir les mêmes fondamentaux éthiques que ceux du SNETAA puisqu'ils n'ont pas hésité à envoyer les résultats du mouvement avant que la réunion n'ait lieu. Ils ont ainsi informé les collègues à partir des documents de travail. Nous devons dénoncer cette manipulation et la portée qu'elle revêt.

Certes, c'est peut-être un

argument électoral pour certains mais il peut y avoir un effet boomerang redoutable. Au moment où l'on veut que les commissaires paritaires qui se présenteront sur des listes dans le but de débattre avec l'administration, comment ne pas voir les risques qu'il y a à décrédibiliser tout le paritarisme lorsqu'on ne cherche pas à vouloir influencer sur les décisions de l'administration mais corroborer un travail mécanique. Est-ce bien là le rôle des commissaires paritaires ? Pour autant, les mêmes ne seront pas gênés pour présenter des listes aux prochaines élections. Nous n'avons pas vraiment les mêmes valeurs.

Ainsi, contribuer à redynamiser l'organisation afin que celle-ci puisse offrir la meilleure information de ses membres, c'est mettre en place une formation des adhérents à tous les niveaux. Ainsi, un stage national lors d'un congrès d'études qui s'est déroulé en 2 fois 3 jours à Romorantin et animé par Yves-Henri SAULNIER a pu rassembler une trentaine de collègues venus de toutes les académies métropolitaines. Cette formation est une nécessité pour la pérennité du SNETAA dans



le cadre du renouvellement de ses responsables dans les académies et au national. C'est bien la volonté que nous avons de pouvoir faire entrer dans le circuit des responsabilités de nouveaux militants.

Toutefois, tous les niveaux de l'organisation doivent apporter

leur contribution à cela. C'est pourquoi les académies doivent elles aussi organiser des stages



de formation.

Il est évident que par exemple, compte tenu de la nouvelle charge des commissaires paritaires académiques avec le développement du mouvement intra, il est nécessaire qu'il y ait formation. Bien sûr, nous devons coordonner tout cet ensemble afin qu'il reste cohérent et efficace.

Par ailleurs, l'information aux adhérents doit être donnée en fonction du niveau de responsabilité et de la question posée. Par exemple, il ne sert à rien de téléphoner au national pour connaître le rythme de changement d'échelon. Nous devons donc apprendre à mieux aiguiller les adhérents sur le bon interlocuteur.

Rien de ce que nous avons évoqué : dynamisation des secteurs, information au service de l'adhérent, ne peut se faire et ne se fera si nous n'avons pas l'outil de communication adéquat, outil de communication à plusieurs niveaux.

Il est évident que le syndicalisme d'adhérent passe par la possibilité que tout adhérent doit avoir d'entrer en contact avec ceux à qui il verse une cotisation.

Aujourd'hui toutes les académies ont des numéros de téléphone voire un site internet et/ou une adresse courriel. Il en est normalement de même pour le national, sauf que le site ne marche pas toujours et qu'un correspondant a en pleine journée un numéro téléphonique qui sonne et que personne ne

décroche, à croire décidément qu'il n'y a personne dans la boutique. C'est bien sûr inacceptable. C'est pour cela qu'un certain nombre de mesures ont été prises pour que le SNETAA ait les moyens de communication qui doivent être ceux d'un syndicat de son importance.

Les problèmes téléphoniques devraient être résolus par un changement de notre standard. Celui-ci permettra un message d'attente ou d'information mais aussi d'obtenir une souplesse pour diriger le correspondant vers le bon interlocuteur.

Un groupe de travail a été mis en place pour s'interroger sur le fichier. Je m'y étais engagé. Un constat a été réalisé et des solutions proposées. Le fichier nouveau devrait être opérationnel à la rentrée.

De la même manière, lorsqu'on parle communication, il faut bien s'interroger sur les outils que cela recouvre. Nous ne pouvons plus faire l'économie du recours aux échanges par internet. D'ailleurs, si nous le voulions, le coût de l'affranchissement postal nous rappellerait à la réalité (Depuis le 1^{er} mars, le timbre est passé à 0,53 □). De plus, internet doit nous permettre une plus grande fluidité de l'information et une réactivité à toutes demandes.

C'est d'autre part le moyen de toucher tous les établissements scolaires et surtout ceux qui n'ont pas de S1. Il est effectivement primordial, compte tenu du rôle renouvelé par son importance que vont jouer les établissements.

Le groupe de travail a eu aussi la lourde mission de remettre en œuvre le site national. C'est maintenant chose faite avec le lien qui amène à snetaa.org.

Le site, véritable vitrine de l'organisation, doit contenir les informations sur les secteurs. A partir de là, était conditionné le développement du « snetaa.pro » dont l'accès doit être réservé aux adhérents. Ceux-ci pourront alors lire ou télécharger tous les documents nécessaires soit à l'information syndicale soit à un élément nécessaire pour la gestion de leur carrière.

Nous devons entrer dans la logique d'un véritable échange à travers ses nouveaux modes de communication.

Ce groupe de travail, réuni dès le mois de septembre, a fourni un immense travail et s'est réuni tous les mois à Paris. Il a par ailleurs, sur les problèmes du fichier, élaboré et envoyé aux académies un questionnaire sur les constats, les besoins, les évolutions nécessaires et les problèmes.

Je dois remercier chacun des quatre membres de ce groupe : Jean-Pierre ARDON, Vincent DESTRIAN, Alain GROSJEAN, Luc METIFEU qui ont accepté d'en faire toujours plus sans jamais rechigner.

La communication n'est pas simplement une lubie mais c'est bien sûr l'outil nécessaire qu'il nous faut en état de marche parfait pour aborder les élections professionnelles de décembre 2005.

Nous conservons par ailleurs la circulaire aux S1, « l'E.P. », vous



l'avez reçue en moyenne deux fois par mois, et bien sûr, il vous a été envoyé au rythme d'un par mois : notre revue « l'A.P. ». Le Conseil National aura d'ailleurs à se prononcer pour faire disparaître le sous-titre de l'A.P. : « l'Apprentissage Public » car si celui-ci appartient à notre histoire, la notion d'apprentissage n'est pas toujours comprise dans cette inscription alors que nous nous prononçons contre l'apprentissage.

Notre « A.P. » sera bien sûr maintenu, même s'il doit évoluer. Tous ces éléments qui paraissent épars servent bien au seul enjeu

que nous menons de manière déterminée : être plus efficaces pour les adhérents. C'est pourquoi, les responsables nationaux doivent se rendre sur le terrain lors des C.S.A.

Pour l'instant, l'actualité et parfois la lourdeur de la fonction ne m'ont pas encore permis de me rendre dans toutes les académies. Cela reste une de mes priorités, bien sûr, si vous m'invitez...

Le SNETAA National est donc une équipe qui est constituée d'individus divers dans la nécessaire complémentarité et il n'y a d'ailleurs pas de place pour les visées personnelles.

Cette équipe est avant tout au service du collectif. Elle a des exigences. C'est maintenant l'obligation qu'ont les académies d'envoyer les informations à la fois sur la situation éducative mais aussi compte tenu de la décentralisation et de la déconcentration sur la gestion des carrières.

Tout le monde doit comprendre que notre efficacité mais aussi le devenir du SNETAA passe par le maintien d'une vision qui



construise des cohérences globales et nationales.

Nous resterons un syndicat national.

Cette équipe a aussi bien sûr des obligations. C'est bien entendu celle d'informer, d'animer, de coordonner et de construire la politique syndicale nationale

II Des combats à poursuivre et à amplifier :

Le SNETAA, syndicat d'adhérents, quoi qu'en disent certains, ne se porte pas si mal car nous retrouvons le nombre de nos adhérents de l'an dernier. Nous devons poursuivre nos efforts pour la syndicalisation car c'est l'affaire de tous. Il faut que nous soyons plus offensifs sur ce sujet. Faire adhérer et maintenir l'adhésion, c'est bien parce que nous placerons l'adhérent au centre de nos préoccupations. Celles-ci passent par la capacité que nous avons à l'action pour leur défense et pour celle de l'Enseignement Professionnel mais aussi de nos structures, c'est-à-dire de nos établissements.

Les actions n'ont pas manqué cette année

Ainsi, dès octobre, nous vous avons invité à être vigilants sur les effectifs de nos établissements, de nos sections. En effet, c'est en fonction des effectifs que les rectorats projettent les moyens (h/e et e/s). C'est

déjà à ce moment, lorsque les Proverseurs remontent les effectifs réels constatés que se prépare l'élaboration de la carte scolaire. Nous nous attendions à de nouvelles reprises de moyens qui conduiraient à des fermetures de sections, à des suppressions de postes. Par contre, nous avons été surpris encore une fois par la lourdeur de l'addition que notre secteur a payée. Ce facteur était aussi lié à un des éléments de la SMR du Ministère de l'Education Nationale, à savoir la fermeture des sections de moins de 10 élèves. Les mêmes académies, en perte démographique, ont connu les mêmes trains de mesures que les autres années. Cela pose parfois la question de la survie même de certains établissements.

Ce sont donc les mesures de cartes scolaires qui nous ont mobilisés. Toutefois beaucoup

d'académies n'ont pas eu la chance de l'académie de Bordeaux d'avoir les informations alors qu'il n'était pas prévu qu'ils les auraient. Ils ont pu orchestrer une réaction en recourant à la



grève et sauver bon nombre de sections de postes. Ces bénéficiaires sont à mettre au seul actif du SNETAA même si nombreux sont ceux qui les revendiquent. Les personnels sauront apprécier, nous en sommes sûrs ! Beaucoup d'autres académies, ainsi que le national, ont déclenché différentes séries d'actions, en s'associant parfois avec d'autres organisations.

C'est l'exemple même des luttes que nous devons poursuivre et construire car nous savons que la périodicité du calendrier nous donnera à nouveau rendez-vous l'an prochain. Nous devons nous y préparer. Pour cela, nous devons pleinement jouer notre rôle de syndicat majoritaire. Nous devons rencontrer les services rectoraux pour avoir les informations et essayer de nous imposer comme interlocuteur du secteur et ses seuls défenseurs. Toutefois, il est un autre partenaire qu'il ne faut pas négliger : c'est la collectivité territoriale de rattachement des lycées : la REGION. Celle-ci a en plus, depuis août 2004, la compétence sur la formation professionnelle. Vous devez la rencontrer régulièrement car ils n'ont pas toujours les mêmes intérêts surtout lorsqu'ils doivent maintenir la cohésion de leur territoire et son aménagement. Elles doivent comprendre qu'ils sont devenus les garants du maintien de nos établissements surtout lorsqu'ils sont ruraux et de

proximité. Ils ne peuvent plus se cacher derrière la décision du recteur car ils sont co-responsables de l'élaboration de la carte scolaire donc du devenir des sections mais aussi des emplois des fonctionnaires qui vont avec.

J'insiste donc à nouveau sur la nécessaire construction de lien avec les régions. C'est un élément que nous n'avions pas suffisamment intégré. Certes, je connais les difficultés mais l'an dernier nous en avons rencontré les 3/4, nous avons eu une certaine écoute. Nous allons reprendre contact avec l'ARF car maintenant la question de l'apprentissage modifie la donne surtout lorsque les Régions acceptent celui-ci sous prétexte qu'il faut qu'il soit public comme si l'apprentissage public pouvait présenter une réelle différence avec un apprentissage patronal tout court ! Il faudra que les Régions choisissent de clarifier leurs positions car nous leur rappellerons qu'il est destructeur du service public d'éducation de formation initiale.

Pour revenir plus clairement sur les moyens qui nous sont retirés, il paraît que ceux-ci le seraient car les effectifs de notre secteur diminuent. C'est bien sûr une réalité différente qu'il faut sans arrêt réaffirmer. Les chiffres du Ministère de l'Education Nationale lui-même sont là pour prouver le contraire à propos du second cycle professionnel :



Rentrée 2004 : + 5700 élèves (+ 0,8 %)
Rentrée 2005 : + 5100 élèves
Rentrée 2006 : + 3000 élèves (-> prévisions).

C'est bien une augmentation globale alors que dans tous les autres secteurs le nombre des élèves diminue ! C'est bien cela la vérité, certes il faut pondérer cela en fonction des académies mais cela ne justifie en rien la baisse globale de moyens, notamment la baisse drastique des recrutements de PLP.

Nous rencontrons, par contre, de nouvelles inquiétudes à propos des parcours qualifiants de nos élèves qui ne peuvent pour nous que déboucher sur le diplôme. C'est bien sûr un autre élément de notre secteur qui est attaqué.

C'est la nette volonté d'introduire des glissements en substituant au diplôme la notion de compétences et sa reconnaissance par n'importe quelle validation. Le principe de la VAE donne une partie ou un tout d'un diplôme. Il obéit à un cahier des charges précis et fait l'objet d'épreuves pour sa délivrance. C'est pour cela que nous devons être partie prenante de ces processus pour en garantir le sérieux et en éviter les dérives.

Pour autant, c'est bien un changement très important qui est mis en œuvre car le diplôme signifie un niveau reconnu globalement qui correspond à une classification matérialisée par le cadre de la convention collective d'une profession. C'est cela qui fixe la référence à un salaire, c'est à dire à un niveau de rémunération et à son évolution possible dans le déroulement de la carrière. C'est cela qui est attaqué et qu'il faut détruire pour assouplir encore l'entrée sur le marché du travail des jeunes. Nous devons continuer à refuser tous les amalgames et notamment celui qui, il y a quelques temps, claironnait : l'école crée les chômeurs ! NON, l'école ne crée pas les chômeurs. Au

contraire, elle assume pleinement son rôle de formation des jeunes alors que l'entreprise n'assume pas son rôle d'insertion professionnelle.



et d'adaptation à un poste de travail. La mission de l'enseignement professionnel, notre mission, c'est bien de former des jeunes salariés mais aussi des citoyens. Ces deux points sont indissociables si on veut que les jeunes jouent leur rôle social qui est dévolu par le pacte sociétal.

En effet, la compétence définit la seule employabilité à un poste de travail, elle est mesurable. Elle est exigée par l'employeur comme gage de la qualification professionnelle. Par contre elle n'établit pas un lien direct avec la rémunération, ainsi l'employeur peut exiger telle compétence pour l'emploi mais pas pour déterminer le salaire. Le salarié doit maintenir son niveau de compétence.

C'est le sens de l'Accord National Interprofessionnel : ANI, signé par tous les partenaires sociaux qui instaure le Droit Individuel de Formation : le DIF, de 20 h par an cumulable sur 6 ans. Il matérialise le concept de formation tout au long de la vie, mais pour cela il procède d'une grave rupture car cette période de formation est en partie seulement sur le temps de travail et elle modifie la nécessaire évolution de formation à la charge de l'entreprise car c'est maintenant au salarié à faire la preuve de son employabilité. Le MEN FILLON souhaite d'ailleurs introduire cela dans l'EN ! Cette attaque des diplômes

professionnels s'est traduite lors de la Stratégie Ministérielle de Réforme de l'EN (la SMR) car celle-ci évoquait clairement le trop grand nombre des épreuves, la trop grande durée consacrée par les enseignants à cette période et bien sûr le coût.

A travers tout ceci, nous devons lire la volonté de mettre en place d'autres modes de délivrance des diplômes que l'examen terminal et ponctuel.

C'est ainsi que se développe le Contrôle en Cours de Formation : le CCF. Ce qui peut-être acceptable pour une partie du diplôme pose de réels problèmes lorsque cela devient le tout. La délivrance du CAP est devenue tout CCF. Nous devons toutefois dissocier les modalités pédagogiques qui concourent au CCF et le CCF lui-même. Tout d'abord c'est une surcharge de travail pour les enseignants. De plus ceux-ci assument une responsabilité qu'ils n'ont pas à avoir. C'est l'enseignant qui doit déterminer quand l'élève est prêt à subir l'épreuve. Cependant, ce qui est le plus inacceptable c'est que c'est celui qui a les élèves qui les évalue. Il n'y a plus la garantie pour l'élève et pour l'enseignant d'une réelle objectivité car celle-ci ne peut être réellement garantie que par un seul paramètre : l'anonymat de la copie corrigée ou l'oral évalué par un autre. C'est aussi, à partir de cette situation la possibilité de pressions implicites voire explicites sur les

enseignants pour obtenir un pourcentage voulu de reçus car ce ne peut être que bon pour l'établissement et sa réputation (celle de son Proviseur ?). La question qui pourrait alors se poser ne serait-elle pas que l'enseignant



est un bon enseignant si ses élèves ont tous l'examen et le diplôme ? Il aura alors du mérite dans la nouvelle logique d'évaluation liée à la performance ! De plus quelle valeur est attachée à un diplôme si tout le monde l'a ? N'est-ce pas introduire quelque part sa dévalorisation et un jeune diplômé qui n'aurait pas le niveau verrait l'entreprise nous renvoyer notre incapacité à former. D'ailleurs c'est bien connu, nous ne connaissons pas l'entreprise. Il suffirait de leur confier les jeunes et on verrait la différence. C'est d'ailleurs en substance le discours des zéloteurs de l'apprentissage qui a toutes les vertus. Enfin, le CCF est conçu pour être utilisé par tous les types de formation, notamment par l'alternance. Il est remarquable de voir que les documents ministériels de cadrage comportent le terme révélateur de formateur et jamais le mot enseignant ! Cette modification lexicale n'est pas due au hasard mais elle semble complètement correspondre à un temps d'avance sur ce que nous refusons : la mixité des publics.

Enfin, nous ne devons pas oublier que le véritable danger qui est couru par le second cycle professionnel c'est la mise en place du bac pro en 3 ans car il condamne à mort le BEP. Nous en reparlerons.

Tous ces éléments ont largement contribué à dégrader l'ambiance de nos établissements et de nos salles des professeurs. Ce sont bien sûr nos conditions de travail qui se détériorent alors que nos salaires stagnent, entraînant la baisse de notre pouvoir d'achat.

Il est des catégories de collègues qui subissent plus que d'autres cette dégradation de leur métier. Il s'agit ici d'une manière globale de l'enseignement général mais aussi du tertiaire. Les classes sont à effectifs plus nombreux sous l'effet des contingences disciplinaires ou des regroupements hori-

zontaux. C'est peut-être un effet pervers du statut avec le passage de tous à 18 h qui a marqué l'unification de notre corps. Pourtant, les plus anciens se souviennent que le SNETAA, en 2000, n'a jamais prôné simplement les 18 h pour tous et point comme la CGT par exemple. Au contraire, le SNETAA demandait 18 h pour tous mais avec égalisation des conditions de travail et notamment la mise en place de groupes à effectifs allégés en enseignement général. C'est pour cela que nous avons publié dans notre dernier AP un questionnaire sur les conditions de travail en enseignement général. N'hésitez pas à reproduire si besoin ce questionnaire. Nous avons vraiment besoin de l'avis des collègues. Vous pouvez le diffuser largement. C'est le bon moment pour en débattre et nous devons relancer les légitimes revendications de ces collègues.

Cette année encore une partie de notre temps et de notre énergie ont été mobilisés par la mise en place de l'évaluation du mérite pour le passage à la hors classe. L'an dernier les académies de Toulouse et de Montpellier avaient été choisies pour en faire l'expérimentation sur le corps des PLP. Vous vous souvenez sûrement que nous avons décidé de ne pas laisser faire et notre action nous a conduit à saisir le tribunal administratif. Nous sommes aujourd'hui



d'hui, après notre succès à Toulouse, en appel devant le Conseil d'Etat.

Nous avons dénoncé la fin des critères objectifs et nationaux. A l'époque nous étions bien seuls ! Cette année, le ministère a choisi de poursuivre sa logique du mérite qui coïncide avec la gestion de la performance orchestrée par l'application en 2006 de la LOLF



en généralisant le passage à la hors classe au mérite, avec un nouveau barème défini académiquement et des points octroyés par les proviseurs et les inspecteurs. L'administration devient donc celle qui pèse sur l'accès à la hors classe. C'est une manière de détenir une pression sur les collègues et de freiner toute velléité de fronde. C'est bien la volonté affichée de renforcer l'individualisme et la compétition entre les enseignants qui deviennent concurrents pour une promotion car il n'y en a pas pour tout le monde. C'est enfin une manière de décourager toute affirmation d'un intérêt collectif. C'est bien une logique qui veut casser les organisations de défense des personnels : les syndicats en sont bien aussi la cible. Le SNETAA n'a pas à rappeler qu'il a un mandat clair à propos de la hors classe, il est contre car seul 15 % du corps peut y prétendre et c'est pour cela que nous voulons que tout le monde puisse accéder à l'indice terminal de la hors classe. Tous les corps d'enseignants touchés ont fait découvrir l'horrible réalité aux autres syndicats car ce n'était plus seulement les PLP que le ministère malmenait

mais aussi les certifiés et comble de l'horreur les agrégés aussi ! Plusieurs courriers ont été adressés au MEN par une intersyndicale qui s'est constituée. Dès le départ nous en avons été et la pétition qui a été lancée a réuni tous les syndicats du second degré. Cette belle unanimité promettait un front syndical efficace, notamment dans les académies pour refuser la discussion des circulaires rectorales qui introduisait l'inégalité entre les fonctionnaires en initiant des barèmes pour chaque académie. Le SNETAA a logiquement participé à cette intersyndicale des syndicats du second degré car la cause : le refus de la remise en cause de critères objectifs et nationaux d'évaluation valait bien la mobilisation de tous. De plus c'est le SNETAA qui a le premier porté le fer contre le ministère, il n'est pas question de le laisser oublier et surtout que certains le récupèrent.

Suivant la cohérence de notre action, nous avons décidé d'attaquer les circulaires rectorales au tribunal administratif dans les différentes académies. Ces circulaires ont donné lieu à des groupes de travail et là, nous avons vu qui s'est réellement opposé à la mise en place des barèmes académiques, la plupart des S3 peuvent témoigner qu'une fois une déclaration de principe énoncée et encore pas toujours les « grands » syndicats ont discuté sans nous expliquer que c'est dans l'intérêt des personnels que d'améliorer ces textes. Cela vous pouvez le dire aux collègues, cela vous devez le dire !

Laurent PIAU, le conseiller technique-juriste, est parmi nous. Il pourra vous donner quelques précisions aujourd'hui lors de nos débats.

Ces quelques points que je viens d'aborder ont correspondu à notre action du quotidien sur le terrain. Ces combats ne sont pas terminés, nous devons les poursuivre de manière déter-

minée et pour cela nous devons les amplifier en continuant à informer inlassablement nos adhérents et nos collègues.

III De nouvelles luttes à mener :

L'enjeu d'aujourd'hui et celui de demain ce sont les nouvelles luttes que nous devons mener et organiser face à la politique éducative et aux projets gouvernementaux qui entraînent le démantèlement de notre enseignement professionnel.

Le SNETAA doit rassembler les PLP et les mobiliser c'est aussi son rôle de syndicat majoritaire du secteur. Cette responsabilité nous conduit sans arrêt à maîtriser l'indice de réalité qui signifie à la fois à essayer de voir les menaces, ce qui nous permet de construire notre analyse, et à partir de là nous ne devons pas subir mais proposer d'agir. C'est d'ailleurs ce qui fait le SNETAA d'aujourd'hui et en fait un partenaire incontournable à l'expertise reconnue par tous les partenaires du système éducatif. C'est le fruit de son histoire et de sa force .

Ces nouvelles luttes correspondent à des évolutions de notre



environnement immédiat ou plus global. Il faut ici évoquer brièvement 4 éléments :

Le premier c'est l'adoption de nouvelles règles et procédures budgétaires qui entrent en vigueur en 2006. Il s'agit de la Loi

Organique relative aux Lois de Finances : la LOLF. Son adoption a eu lieu en 2001 et à l'unanimité des représentés à l'Assemblée Nationale. C'est tout dire et cela mérite de ne pas être oublié.

Le budget national ne sera plus présenté par chapitres mais décliné en programmes. Chaque programme aura à sa tête un responsable qui disposera d'une enveloppe financière. Les différents programmes seront déclinés en un certain nombre d'actions. Ce changement est manifeste car il fixe maintenant des objectifs à atteindre pour chaque programme et action. Ainsi la représentation nationale pourra soi-disant suivre plus clairement l'utilisation de l'argent public. Ce sont des principes qui ressemblent étrangement à ceux véhiculés par le monde anglosaxon .

La notion d'objectifs signifie qu'il faut créer des indicateurs pour suivre leur accomplissement. Il faut donc élaborer des critères d'évaluation des éléments qui concourent à la réalisation de ces objectifs afin d'en mesurer la pertinence . C'est la nouvelle logique de la performance qui se met en place avec son auxiliaire, la motivation des acteurs du système par le développement de l'évaluation et de la récompense du mérite.

Le mérite est certes lié à ce système mais c'est aussi une autre volonté qui n'est pas toujours avouée. Ne plus avoir à augmenter tous les fonctionnaires en même temps. Pour cela il faut casser la référence au point d'indice qui fixe la base des grilles indiciaires de la fonction publique. D'ailleurs le leitmotiv est qu'il y a trop de fonctionnaires et d'ailleurs le coût de ceux qui ne seront plus recrutés servira à payer un peu mieux les autres.

La LOLF est actuellement expérimentée dans les académies de Rennes et de Bordeaux. Il y a un programme second degré et une action pour notre secteur dont l'intitulé est très révélateur : enseignement professionnel, formation tout au long de la vie, VAE et apprentissage. Ceux qui auraient encore des

doutes doivent convenir que, ce que nous disons, semble malheureusement bien se confirmer !

Le programme second degré raisonne comme tous les



programmes avec des masses financières qui sont fongibles et qui ne correspondent plus à des lignes budgétaires pré-affectées mais en crédits et donc plus en postes mais en emplois. Cette modification contribue à déréguler complètement l'utilisation des personnels sans tenir compte de leur statut.

Le second n'est autre que la loi du 10 août 2004 qui donne aux Régions la compétence sur l'ensemble de la formation professionnelle. La Région était déjà compétente pour l'apprentissage mais maintenant le Plan Régional de Formation des Jeunes (PRDF) englobe la formation professionnelle initiale.

J'ai précédemment évoqué les nouveaux contacts et partenariats que nous devons élaborer avec la Région notamment dans le rôle qui est celui de la collectivité territoriale qui co-élabore avec le Recteur la carte scolaire.

Le développement de l'apprentissage dans nos établissements sera aussi de son fait !

Le troisième n'est pas encore définitivement avéré mais il paraît bien en gestation. Il s'agit du projet d'évolution du statut de la Fonction Publique. Là aussi, ce projet porté par le ministre de la FP DUTREIL est lourd de conséquences et il s'harmonise parfaitement

avec le reste. Il s'agit de transformer les corps en un petit nombre de filières autour de métiers, avec une hiérarchisation sur 6 niveaux. Cela conduira à la polyvalence des emplois, à la mobilité des personnels et à la réduction de leur nombre. La performance et le mérite institués serviraient de base pour la rémunération dont la base serait subdivisée en 3 parties.

Cette réforme aura nécessairement un effet sur la représentativité des organisations syndicales à partir du moment où les corps seront supprimés. C'est l'enjeu des élections des CTP et du niveau des organisations qui seront qualifiées, sûrement les seules fédérations. Nous devons garder cela en mémoire.

Le quatrième c'est le Plan de Cohésion Sociale de BORLOO qui a trouvé le remède à tous les maux en décidant une relance massive de l'apprentissage en portant son nombre à 600 000, soit 150 000 de plus qu'actuellement.

C'est le cadre que nous devons observer pour bien comprendre pourquoi il y a eu une loi d'orientation sur l'école et quels en étaient les enjeux. Elle faisait suite au Grand Débat sur l'Ecole et au rapport THELOT.

Sans en avoir l'air, elle modifie considérablement nos missions en détruisant nos statuts mais surtout elle démantèle nos établissements et l'enseignement professionnel en introduisant de manière insidieuse l'apprentissage.



Cela passe par l'obligation pour les enseignants d'enseigner en apprentissage. De plus, la relance du lycée des métiers permet l'introduction de la mixité des publics.

Nous avons longuement développé tout cela car notre désaccord a été total dès la connaissance de ce qui était encore un projet de loi.

Il suffit de répéter que c'est une agression contre les personnels.

Leurs statuts sont de facto modifiés par la loi. Ils doivent :

exercer des h supplémentaires en plus de leur obligation

d'une h hebdomadaire pour remplacer, à hauteur de 72 h par an les collègues absents pour de courtes durées.

accomplir leur formation continue en dehors des 18 h en présence des élèves.

C'est une agression contre l'enseignement professionnel :

développement du bac pro en 3 ans accélération des flux entre formation initiale et alter-nance

apprentissage ly-cée des métiers avec constitution de pôles et mixité des publics

FILLON a parfaitement compris que sans l'EN la relance de l'apprentissage était encore plus problématique. Il a présidé une région qui a plus d'apprentis que d'élèves. Il érige celui-ci en système d'orientation pour obéir à la stratégie de Lisbonne qui fixe de nouvelles obligations chiffrées à l'école et notamment la réduction des sorties du système scolaire sans qualification. Les élèves en difficulté y sont dirigés comme si l'entreprise devait traiter l'échec scolaire.

Au passage sa loi coordonne toutes les évolutions souhaitées comme la mise en place du mérite pour que les enseignants participent à la performance à travers les objectifs de leur projet d'établissement. Un établissement où l'autorité de leur chef d'établissement sort considérablement renforcée. Maintenant il évalue les personnels et possède la compétence pédagogique qui lui est dévolue par la création du

conseil pédagogique. L'établissement reprend beaucoup de son importance et nous devons y redévelopper les solidarités et la nécessité du regroupement car seul le collectif dans le syndicat permettra la constitution d'un véritable groupe de pression face à la déréglementation qu'orchestrera l'administration et pour limiter le toujours plus qui nous est demandé.

Dans tout cela, il demeure un verrou : la référence à un service hebdomadaire pour les ensei-



gnants. Nous devons nous attendre à ce qu'il soit remis en cause et à voir se profiler à nouveau la volonté d'introduire la globalisation et l'annualisation de nos services car c'est une nécessité pour gérer tous les types de publics : élèves, apprentis, stagiaires...

Le Conseil Constitutionnel vient d'infliger un autre désaveu, après les personnels, les élèves, en censurant les articles 7 (socle commun) et 12 (rapport annexé) car n'étant pas normatifs. FILLON a choisi de persévérer par la voie réglementaire et ce ne sont pas moins de 35 décrets qui sont prévus.

Le SNETAA a dit NON dès le départ, il continue à dire NON au contenu de cette loi. Il a invité les personnels et les PLP à l'action. Il a d'ailleurs choisi d'assumer ses responsabilités comme syndicat majoritaire du secteur en appelant à un arrêt de travail ciblé uniquement sur le refus du démantèlement de l'enseignement professionnel le 1^{er} février 2005. Certes, la mobilisation n'a pas été à la hauteur de l'enjeu

mais nous devons le faire. D'ailleurs dès le 12 janvier nous avons proposé la constitution d'un front commun des syndicats de LP pour une riposte encore plus importante. Occupés à la préparation de la journée d'action du 20 janvier, dont nous étions, nous n'avons eu une réponse que par une invitation par la CGT le 1^{er} février, comme par hasard jour de notre action ! De là est sortie après de longues semaines de négociations un texte commun contre le démantèlement de LP

avec des actions académiques qui devait donner suite à une pétition.

Ainsi, le SNETAA a montré qu'il pesait dans son secteur et qu'il n'était pas isolé comme certains voudraient le laisser croire mais il est vrai que les mêmes accèdent de sa perte de vitesse et qu'il n'existe plus. Au contraire, le SNETAA s'autorise à signer avec

d'autres organisations quand il l'estime nécessaire et opportun pour l'application de ses mandats et la défense du secteur et des personnels.

Ainsi, le SNETAA n'a pas signé la pétition qu'il avait pourtant contribué à initier car il a essuyé le refus des autres syndicats d'une condamnation claire de la nouvelle obligation faite aux enseignants d'enseigner en apprentissage. Ce refus de dire clairement NON à l'apprentissage dans nos établissements doit être répété à tous nos collègues car c'est le mal qui risque de nous emporter. Le dernier EP comportait un document explicatif de cette position et les S1 ont dû l'afficher.

Ainsi, le SNETAA n'a rien perdu de sa cohérence dans son action, ni dans sa lisibilité. Il est bien dans l'application des mandats qu'il s'est démocratiquement donnés et que seuls ses adhérents peuvent juger car ce sont eux qui les ont forgés.

Ce que peuvent penser les autres syndicats, voire d'autres, nous

importe peu car nous ne nous déterminons pas en fonction d'eux. Nous continuerons à décliner nos analyses et ce que nous avons à dire. Attachés à notre indépendance, elle doit faire notre force car nous devons conserver notre liberté d'expression. Il faut d'ailleurs renforcer notre communication à tous les niveaux pour bien valoriser notre message. Les personnels, les PLP sauront bien faire la différence !

Les élections professionnelles sont bien lancées et personne ne nous fera de cadeaux. Nous y sommes habitués et nous avons bien assez d'arguments à faire valoir.

C'est aussi l'importance de ce CNE et des débats que nous devons avoir sur toute cette actualité. C'est le rôle primordial que vous devez jouer mercredi lors des groupes de travail qui permettront la rédaction de notre résolution générale. Celle-ci doit être dans le droit fil de nos valeurs et de nos mandats. Elle doit aussi être très claire pour tous nos collègues en montrant notre différence car nous devons pouvoir nous appuyer sur elle pour notre campagne électorale.

Avec tous ces enjeux, le SNETAA a compris depuis longtemps que seul ses jours étaient peut-être comptés. Après l'exclusion de la FSU, nous avons choisi de construire sur les valeurs d'AUTREMENT, dont nous sommes les seuls dépositaires ; une fédération autonome. C'est EIL.

Le SNETAA a mis ses actes en accord avec ses choix car il a largement donné ses moyens matériels et humains nationalement et académiquement dans le cadre de sa solidarité fédérale pour aider au développement de la fédération et des autres syndicats de celle-ci. Vous tous ici vous le savez bien car vous avez essayé de faire le travail et n'avez pas lésiné sur les efforts.

Nous avons tous tendu à créer une véritable représentativité pour EIL. C'est aussi là un enjeu fondamental. Nous devons présenter des listes dans d'autres corps lors des élections professionnelles, à savoir chez les certifiés, chez les CPE.

De plus à l'aune du projet de modification du statut de la FP et des règles de représentativité, nous devons faire exister EIL.

Pourtant aujourd'hui vous n'êtes plus sans ignorer que Françoise ROCHE profitant de sa direction du SNCA est désormais en rupture avec le SNETAA et EIL ; Elle a choisi de se répandre en textes polémiques, injurieux sans jamais s'interroger sur sa propre action et les outils de syndicalisation qu'elle n'a pourtant pas créés ; elle sait pertinemment qu'à quelques semaines des élections professionnelles elle nous fragilise et tente de nous déstabiliser.

Je ne souhaite pas m'attarder sur ces péripéties, ni sur mon premier huissier par elle envoyé mais sur le fait que nous devons tirer une conclusion simple, par ses agissements (textes-huissier-TGI), elle s'est mis en dehors de EIL. Il est évident qu'elle cherche à créer une scission.

Ne donnons pas plus d'importance à F ROCHE qu'elle n'en a. Elle n'est plus avec nous, c'est tout ! Certains pourront le regretter c'est leur droit tant qu'ils ne tentent pas l'aventure, sans lendemain, de l'accompagner. Rien ne déstabilisera le SNETAA de l'intérieur ni de l'extérieur pour l'empêcher de se présenter aux élections avec toutes ses chances

de les gagner.

Notre choix est clair et s'impose de lui-même nous contribuerons à ce que des certifiés puissent se présenter aux élections professionnelles sous la bannière EIL.

Nous restons donc attachés au développement de notre fédération, d'ailleurs le CN aura à se prononcer comme tous les ans sur notre affiliation fédérale et nous vous proposerons de reconduire celle à EIL.

Le calendrier, un peu bouleversé à cause de F ROCHE, devait fixer la succession de notre secrétaire général d'EIL : Bernard PABOT. Contrairement à ce que voudraient accréditer certains c'est toujours d'actualité. C'est pourquoi le SNETAA soutiendra la candidature de l'un des siens pour ce poste. Le Bureau National proposera la candidature de notre camarade Yves-Henri SAULNIER. Le moment n'est certes pas facile mais il aura tout notre soutien.

C'est ensemble et rassemblés, car nous avons besoin de la différence et de la complémentarité de tous, de chacun ; que nous devons nous mobiliser pour gagner les élections. Cette victoire sera un signe pour le gouvernement que les PLP restent un corps bien vivant et qui entendent le rester. Elle démontrera que les PLP veulent une autre politique car ils ont une haute idée de leur métier, de leur mission au service des jeunes que nous contribuons à émanciper et à qui nous transmettons les valeurs de notre école républicaine et laïque.



RESOLUTION GENERALE

Présidents : Alain FONT - Jean PACCOU - Francisco TELLO
Rapporteurs : Jean-Pierre ARDON - James DENAMUR - Yves-Henri SAULNIER

Historiquement, le SNETAA s'est toujours situé, en toute indépendance, à la pointe du combat pour les intérêts matériels et moraux de ses adhérents. La dernière période s'est accompagnée d'une



augmentation des difficultés d'exercice de notre métier. La difficulté de notre métier s'est particulièrement accrue au cours de ces dernières années. Nos revendications légitimes s'inscrivent toujours dans la perspective d'une défense et d'une reconnaissance des jeunes qui nous sont confiés.



Ceux-ci sont souvent en très grande difficulté, et, du même coup très exposés à subir une sortie précoce du système scolaire.

Depuis cinquante ans, seul le SNETAA-eiL a lutté pour la dignité du travail effectué par les PLP, au bénéfice de la qualification professionnelle de ces jeunes. Sans le SNETAA-eiL, pas d'avenir et d'espoir pour ces jeunes.

Dans la continuité des mandats de Tarascon 2004, le CNE du SNETAA-eiL, réuni à



Trégastel, du 9 au 12 mai 2005, prend en compte l'évolution de l'actualité pour faire face aux nouvelles attaques dont la formation professionnelle et ses personnels font l'objet : loi de décentralisation du 13 août 2004, loi de cohésion sociale de Jean-Louis Borloo, loi

d'orientation et de programme de François Fillon.

Le SNETAA-eiL condamne la volonté de désengagement de l'Etat, qui se traduit par un éventail de mesures contre les personnels : réduction drastique de leur nombre, moyens amputés entraînant une baisse du recrutement et l'augmentation de la précarité, attaques contre les salaires, globalisation annoncée, *service minimum* envisagé en cas de grève, restructuration générale des statuts de la Fonction publique (de 900 corps à 28 cadres d'emploi).



Le CNE dénonce la surdit  volontaire du Gouvernement et le consensus *de fait* entre ce dernier et l'ensemble des R gions, en mati re de d centralisation et de transfert des comp tences et des personnels (les TOSS en sont les premi res victimes).

LE CNE REAFFIRME LA SPECIFICITE DE LA VOIE PROFESSIONNELLE SUR LES ENJEUX PEDAGOGIQUES ET LA DEFENSE DE NOS METIERS.

Des structures p dagogiques au service des jeunes :

Conform ment au vote du Congr s de Tarascon, dans le domaine des structures p dagogiques, le CNE exige le maintien des 3 mes Technologiques, en Lyc e Professionnel, l  o  elles existent.

Le SNETAA-eiL persiste et affirme que le Baccalaur at Professionnel en 2 ans, pr c d  d'un BEP en 2 ans (ou, dans d'autres cas, d'un CAP 2 ans), est facteur de r ussite



pour nos  l ves.

Le Bac Pro 3 ans ne r pond qu'  une n cessit  d' conomie de moyens, et de ce fait devient un Bac Pro d professionnalis  et donc discr dit .

Le SNETAA-eiL r affirme sa volont  de d velopper un dipl me de niveau III (BTS) en lyc e professionnel, avec enseignement assur  par les PLP.

Le SNETAA-eiL rappelle sa condamnation du Lyc e des M tiers, entit  permettant la mixit  des publics, permettant la constitution de pseudo-p les d'excellence, introduisant l'apprentissage au sein des  tablissements publics et diminuant globalement l'offre de formation professionnelle de proximit .

Devant les refus rectoraux de doubler les demi-sections existantes, le SNETAA-eiL d nonce les regroupements anti-p dagogiques de diff rentes sections (surtout en enseignement g n ral). Il condamne  galement une d rive suppl mentaire, visant   des regroupements «verticaux».

Le SNETAA-eiL s'oppose   l'id e m me de la cr ation des BAC Pro en 1 an, synonyme de d professionnalisation.



Pour une A.I.S. de qualit  :

Plus que jamais, le SNETAA-eiL d nonce le glissement progressif des objectifs primordiaux d volus aux structures de l'A.I.S. dans l'accomplissement du parcours de formation professionnelle des jeunes en grande difficult  scolaire.

Y promouvoir l'enseignement professionnel dispens  para t indispensable. Malgr  les signalements toujours cons quents d' l ves en lourde difficult  scolaire en primaire, le tarissement des orientations dans l'A.I.S., d cid es en C.C.S.D. (Commission de Circonscription du Second Degr ) ne cesse de s'accentuer.

Cela est INACCEPTABLE.

De m me, le fort d veloppement des Unit s P dagogiques d'Int gration (U.P.I.) risque d'accro tre le processus d j  bien entam  de d mantèlement des SES-SEGPA et EREA.

De plus, qui pourrait penser que la r cente cr ation du certificat compl mentaire (2

CASH) destiné à « former » tout enseignant du second degré (PLP, certifié, agrégé) susceptible d'intervenir auprès de ces jeunes, aille dans le bon sens ?



En effet, ni la durée, ni le contenu de cette formation ne nous semblent actuellement répondre aux besoins exprimés par les personnels de l'A.I.S.

Le SNETA-eiL, fidèle à ses valeurs et ses mandats, continuera le combat :
POUR la défense d'une véritable formation professionnelle en enseignement adapté,
POUR l'avenir de ces jeunes particulièrement dignes d'intérêt.

Des conditions de travail à améliorer :

Le CNE affirme que le CCF ne répond aucunement à des exigences d'équité ; il ne garantit pas l'objectivité d'appréciation par rapport à

l'anonymat de l'examen final sanctionnant un cursus. Le CCF risque de mettre en concurrence les établissements, ainsi que les personnels concernés. Le CCF représente aussi un risque d'appauvrissement des contenus. Enfin, le CCF constitue une charge de travail nouvelle énorme qui accentue la dégradation des conditions de travail.

Le SNETA-eiL réaffirme sa volonté de maintien des PPCP, avec des horaires conformes aux grilles horaires, et refuse de les voir réduits à la seule dimension de variable d'ajustement des emplois du temps.

Le CNE maintient sa volonté de voir conserver et développer les actes conduisant à la VAE (ces nouvelles tâches pouvant entraîner des décharges de service).

Le CNE demande que les PLP soient associés, sur leur temps de travail, aux différentes phases de l'orientation des élèves, en 3^{ème} et en fin de 3^{ème} (comme le sont les professeurs principaux et les CIO).

Le SNETA-eiL dénonce la dégradation des conditions de travail des PLP.

Il se prononce contre l'obligation faite aux enseignants d'enseigner en apprentissage.

Il dénonce les 72 heures obligatoires (remplacements de courte durée des collègues

absents), véritable porte ouverte à la globalisation et à l'annualisation.

Le CNE réaffirme son attachement à un corps de titulaires remplaçants, spécifique aux LP, SES-SEGPA, EREA, sur des zones à taille humaine.

Il constate la montée des incivilités et des violences, et exige le soutien sans faille de l'Administration pour tous les enseignants qui en sont victimes.

Il se prononce contre la mise en place d'un Conseil Pédagogique, véritable instrument de caporalisation, portant atteinte à la liberté pédagogique des enseignants.

Il constate l'augmentation des charges de travail liées à la multiplication des obligations de service (réunions ; préparation plus complexe de sujets d'examen ; journées de sensibilisation ; relation avec les familles...), et, de ce fait, demande un allègement des effectifs élèves, en particulier pour les disciplines à faibles horaires, et pour les travaux pratiques dans les enseignements généraux.



Le SNETAA-eiL revendique en conséquence le maintien de la seule référence à la définition du service hebdomadaire, gage d'une nouvelle étape vers une réduction horaire potentielle.

Conserver aux Chefs de Travaux leur fonction pédagogique :

Les Chefs de Travaux réunis au Conseil National Elargi du SNETAA-eiL réaffirment les mandats du Congrès de Tarascon sur Ariège. En particulier, ils maintiennent leur attachement à conserver la fonction pédagogique telle qu'elle est définie par la circulaire n°91-306 du 21 novembre 1991 avec une mission spécifique dans



l'équipe de direction en tant qu'organisateur des enseignements professionnels et de conseiller technique du Chef d'établissement.

Le Conseil National Elargi du SNETAA-eiL dénonce une



nouvelle fois :
le manque de transparence, les dysfonctionnements et les dérives du mouvement national des Chefs de travaux ;
le non-respect des règles du mouvement des titulaires Chefs de Travaux :
le recrutement arbitraire des néo-titulaires de Chefs de Travaux ;
le retard pris dans la mise en place de la table ronde relative aux Chefs de Travaux.

Défendre nos carrières :

La NGP (nouvelle gestion des personnels) introduit des inégalités de fait entre tous les collègues. Outre la mise en place de l'arbitraire, c'est une attaque en règle contre le traitement des enseignants, qui a pour but de détruire le principe d'accès à la hors-classe, comme promotion de fin de carrière pour tous les PLP.

Le SNETAA-eiL réaffirme son mandat d'un avancement pour tous au rythme le plus rapide, dans une grille refondue de 11 échelons, intégrant la hors-

classe, avec un indice terminal de 820.

Le CNE demande le retour à un mouvement national à gestion non déconcentrée, avec l'application d'un barème national. Il exige une égalité de traitement pour tous les collègues.

Le CNE exige le respect du paritarisme à tous les niveaux et la transparence des actes de gestion de l'administration, tel que cela existe dans le statut actuel de la Fonction Publique.

En ce qui concerne les retraites, le CNE demande la suppression des décotes annoncées, et dénonce la volonté de la Commission européenne d'unifier le départ obligatoire en retraite à 65 ans.

Le SNETAA-eiL revendique le maintien de la retraite à 60 ans ; le calcul de la pension basé sur la valeur du point d'indice ; le maintien du taux plein à partir de 37,5 annuités de cotisation.

Le CNE demande que les différents points (ISOE, ...) servant de base pour le calcul de la retraite additionnelle

soient intégrés dans le calcul de la retraite.

Pour un déroulement de carrièrespécifique aux PLP :

Le CNE demande des possibilités de mobilité pour les enseignants en cours de carrière : congé de mobilité effectif, changement de discipline, reconversion, sur la base du volontariat, reconnue, avec contrat de départ et de retour.

Le CNE constate que la mise en place, à la rentrée 2005, de la seconde carrière pour tous les enseignants, précisée dans l'article 77 de la loi portant sur la réforme des retraites, n'est pas effective.

Il demande que le Gouvernement respecte la loi qu'il a fait voter par le Parlement.

En matière de formation initiale des PLP, le SNETAA-eiL rappelle son exigence d'une formation des futurs PLP assurée par des PLP de toutes les disciplines.

Le CNE condamne le recrutement des professeurs associés, et exige l'ouvertures de postes aux concours de manière suffisante.

Le CNE rappelle que le recrutement de PLP doit rester national, par concours interne et externe, et ainsi permettre aux non-titulaires de réelles perspectives de carrière.

Le CNE condamne la mise en place d'un cadre permanent d'agents non-titulaires, dans le cadre de l'application des directives européennes, débouchant sur une précarité accrue dans la Fonction Publique, et une remise en cause de la Fonction Publique.

Le CNE exige une formation continue à la hauteur des



besoins des personnels, sur leur temps de travail, dans la plus grande transparence de gestion.

Défendre la Laïcité de la Formation Professionnelle :

Le CNE rappelle les dangers contenus dans les articles 1-52 et 2-70 du projet de traité constitutionnel européen, en contradiction, d'une part avec la loi de séparation des églises et de l'Etat, et, d'autre part, avec la récente loi sur la laïcité.

Le CNE rappelle que la laïcité du service public d'enseignement professionnel doit soustraire l'école à toute influence religieuse, politique

et économique.

Le CNE fait part de son inquiétude quant à la mise en réseau, sous responsabilité du chef d'établissement, des lycées professionnels privés, publics, confessionnels, commerciaux, CFA. Le CNE considère que cette mise en réseau porte atteinte à la neutralité et la laïcité de l'Education Nationale.

Pour une revalorisation de nos carrières et de nos salaires :

Le CNE constate, sur la base des chiffres officiels de l'INSEE, renforcés par l'association de consommateurs

de « l'UFC Que choisir », la dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Depuis 2000, la hausse du coût de la vie se situe à plus 12 %. L'augmentation des salaires de 1,8% pour 2005 ne peut masquer la perte importante de pouvoir d'achat des salariés. Il n'y a pas de « dignité professionnelle » sans dignité sociale. Cette dégradation s'accompagne d'une augmentation des charges de travail. Depuis 3 ans, l'explosion des prix de l'immobilier a entraîné un décrochage social des classes moyennes dont font partie les PLP. Le CNE demande une revalorisation significative des salaires. Un plan de

revalorisation s'impose. Les PLP ont les élèves les plus difficiles, les tâches les plus complexes. Ils ont toute la loi d'Orientation Fillon, tout comme la dernière phase de la loi de décentralisation est passée par le déclenchement

la formation professionnelle.

Le SNETAA-eiL condamne la mise à disposition des structures et des personnels de l'Éducation Nationale - voulue par le Ministre et le patronat - pour la relance massive de l'apprentissage, sans laquelle la politique gouvernementale serait un échec.

Pour le SNETAA-eiL, chaque jeune doit trouver dans le cadre de la formation initiale publique sa possibilité réelle de première qualification validée par un diplôme national.



légitimité de par leur spécificité à revendiquer cette revalorisation.

Le SNETAA-eiL dénonce la tentative d'OPA sur l'Enseignement Professionnel au profit de l'apprentissage.

Le SNETAA-eiL dénonce la tentative de basculement du modèle existant au profit d'un modèle qui, depuis trente ans, ne se développe pas en France.

Les pouvoirs publics font en France systématiquement l'impasse, pour développer l'apprentissage, sur un Enseignement professionnel public et laïque, qui nous est par ailleurs envié par bien d'autres pays, en commençant par l'Allemagne, elle-même, temple de l'apprentissage - Allemagne qui a vu s'effondrer son nombre d'apprentis.

Le Gouvernement a finalement eu recours à la procédure d'Urgence pour faire adopter la

de l'article 49-3.

De l'Etat à la Région, la présence syndicale forte et laïque s'impose aujourd'hui.

Le SNETAA-eiL conteste la notion même d'apprentissage « dit public », qui fait aujourd'hui lui-même l'objet d'un consensus politique, et dénonce les textes récemment promulgués :

Loi de modernisation sociale.

Loi relative à la formation professionnelle et au dialogue social.

Loi sur les responsabilités locales et la démocratie de proximité.

Loi de cohésion sociale de Jean-Louis Borloo.

Loi d'orientation et de programme de François Fillon.

Autant de lois qui mettent en danger la position de l'enseignement professionnel public et laïque dans l'ensemble des dispositifs de

Le CNE attire l'attention des collègues sur le caractère illusoire et destructeur de la préservation de postes par le recours aux sections de CFA et d'UFA (unités de formation en alternance).

VOTE AL'UNANIMITE



RENOUVELLEMENT DES INSTANCES

CONSEIL NATIONAL

1 - LES SECRETAIRES ACADEMIQUES SONT MEMBRES DE DROIT

2 - LISTE AU TITRE DE LA TENDANCE

Titulaires (32)	Suppléants
PABOT Bernard Lyon	CRETEL Jacques Lille
MUSSO Sylvie Nancy-Metz	DIAZ Frédéric Besançon
REINERT Sophie Reims	PETRO-PATRICE Claudinette Martinique
NICOD Sylvie Besançon	GUILHEM Jean-Louis Nouvelle-Calédonie
MERICSKAY Nicolas Créteil	LAMBORAY Marie Claude Orléans-Tours
BRESSON Eric Bordeaux	ROSIER Danielle Nantes
TEXIER Sophie Poitiers	THIERRY Claudine Rennes
PIAU Laurent Nantes	RALLU Louis Rennes
DENAT Gilles Montpellier	WATIN Charles Rennes
CASANOVA Paul Marie Nice	MATHIEU Nicole Grenoble
AUROY Olivier Limoges	GUILBAUDEAU J. Marc Nantes
GUILLOT Patricia Besançon	DENEUVE Alain Lyon
DUFOUR Joël Lille	BASTARDO Elisabeth Versailles
LAFARGUE Dominique Toulouse	DELVAUX Dominique
TOURNIER Nicolas Toulouse	MATHIEU Michèle Rouen
QUATREVAUX Nicolas Nantes	CHENUET Alain Orléans-Tours
POYARD Bruno Grenoble	LADANT Noël Clermont
BUREAU Françoise Poitiers	JAMGOTCHIAN Jacky Grenoble
DESTRIAN Vincent Bordeaux	CAPRON Gérard Rouen
CROUTELLE Jocelyne Amiens	BLOCH Alain Strasbourg
LECOMTE Frédéric	HUBERT Stéphane Réunion
VINSARD Sylvie Lille	GIL Chantal Nouvelle-Calédonie
AZAIS Catherine Lille	KOMBRZA Sabine Lille
BRUNET Denis Clermont-Ferrand	CHAINIEWSKI Isabelle Nancy
MARIN Dominique Orléans-Tours	SPISSER Suzelle Grenoble
MONTSARRAT Jean Claude Montpellier	VAYSSE Françoise
ARDON Jean Pierre Poitiers	JULIAN Stéphane Dijon
BOURDIN Jack Lyon	WENDLING Muriel Strasbourg
ROBERT Serge Nancy	MATUSIAK Christelle Amiens
MARTIN Franck Créteil	BRUGEILLES Michel Paris
HUGONNOT Marie Jo Besançon	HERRERA Raphaël Lille
LESAVOUREY Yves Bordeaux	FAIRFORT Elie Guadeloupe

**3 - LISTE AU TITRE
DES CATEGORIES :**

LAGE Christian

Secrétaire Général Limoges

MATUSIAK Bernard

Trésorier National Amiens

DENAMUR James

Secrétaire National Amiens

GUERIN Christian

Secrétaire National Paris

LANG Catherine

Secrétaire Nationale Paris

SAULNIER Yves-Henri

Secrétaire National
détaché E.I.L. Poitiers

VIVIER Pascal

Secrétaire National Montpellier

Titulaires	Suppléants
Enseignement général PADOVANI J. Dominique Limoges DEMOUGIN André Lyon DUPOIZAT Marie-Claude Montpellier	AMOURETTE Sylvie Aix-Marseille PONCET Christine Montpellier LLAU Marie Polynésie
Enseignement Théorique VIVIER Danièle Reims GROSJEAN Alain Limoges DANJOUX Monique Orléans-Tours	PAILLAS Valérie Poitiers
Enseignement Professionnel RICOU-CHARLES Michel Aix-Marseille CHABRIDON Patrick Clermont-Ferrand MAGDELAINE Raymond Aix-Marseille	RATAJCZYK Edouard Amiens MARTIN Françoise Toulouse VIOQUE Joseph Nice
Enseignement Agricole MOREL Annick Créteil	
AIS ANTOINE Richard Montpellier	
Chef des travaux POTTIER Christian	USSELIO LA VERNA Guy Poitiers
CFA-Formation Continue	
Retraités DARRIGADE Maurice Bordeaux	GROSSEMY Jean Claude Lille
Ministère de la Santé	

BUREAU NATIONAL

TITULAIRES AUTREMENT	SUPPLEANTS AUTREMENT
ARDON Jean-Pierre	CHAINIEWSKI Daniel
HUGONNOT Marie Jo	LAFARGUE Dominique
PACCOU Jean	DENAT Gilles
DENAMUR James	GENDRE Rémy
GUERIN Christian	LYONNET Régis
FONT Alain	GERBAULT Jean-Luc
SAUCE Christian	DUFOUR Joël
VIVIER Pascal	SINARD J. Pierre
THEVOT Daniel	POURCHER Véronique
TELLO Francisco	LEROY Emmanuel
MATUSIAK Bernard	VALLEE Stanislas
TEXIER Sophie	METIFEU Luc
LAGE Christian	BISCAYE Alain
SAULNIER Yves-Henri	TOURNIER Nicolas
MERIC Patrice	ROSIER Olivier
BOISSERIE Jean- Pierre	BUREAU Françoise
ANTOINE Richard	MUSSO Sylvie
LANG Catherine	PUPATTI Henri
CECCARONI Walter	DESTRIAN Vincent
MARIN Dominique	MOREL Annick

COMMISSIONS DES STRUCTURES MAI 2005

Titulaires AUTREMENT	Suppléants AUTREMENT
PACCOU Jean (Président)	LAFARGUE Dominique
SAUCE Christian	BUREAU Françoise
MORETTI Raphaël	TOURNIER Nicolas
GUERIN Christian	LEROY Emmanuel
LAGE Christian	SAULNIER Yves-Henri
SINARD J. Pierre	TELLO Francisco
DENAMUR James	MERIC Patrice
MATUSIAK Bernard	LANG Catherine

COMMISSIONS DES CONFLIS MAI 2005

Titulaires AUTREMENT	Suppléants AUTREMENT
VIVIER Pascal (Président)	ANTOINE Richard
THEVOT Daniel	BOE Claude
MARIN Dominique	DENAMUR James
CHAINIEWSKI Daniel	GERBAULT J. Luc
LANG Catherine	HUGONNOT M. Joseph
FONT Alain	DENAT Gilles
LYONNET Régis	TEXIER Sophie
CECCARONI Walter	MATUSIAK Bernard

COMMISSAIRES AUX COMPTES MAI 2005

FOSSARD René (Lille)
GROSJEAN Alain (Limoges)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le SNETAA-EIL a réuni son Conseil National Elargi à Tregastel (22) du 9 au 12 mai. Celui-ci a été assombri par la nouvelle du décès d'un de ses ardents militants : Jean-Michel QUERAUD, membre du Bureau National et Commissaire Paritaire. Il laisse un vide dans l'organisation. Nous ne l'oublierons pas.

Les délégués ont réaffirmé un de leur fondement syndical, celui de leur attachement à la Laïcité. C'est ainsi que le SNETAA-EIL s'associera aux démarches de célébration du centenaire des lois laïques de 1905. Il s'élève avec force contre ce que nous avons vécu avec la déferlante cathodique-catholique liée à la " papolâtrie " sous couvert de " vaticanité " lors de la mort du Pape Jean-Paul II et l'élection de son successeur. Le SNETAA-EIL entend contribuer à la poursuite du combat pour la laïcité et faire que 2005 réaffirme notre conception laïque de la séparation des Eglises et de l'Etat.

Les délégués ont fait l'amer constat de la dégradation de leurs conditions de travail.

La première coïncide avec la baisse de leur pouvoir d'achat et le constat de l'absence d'une réelle politique salariale pour les fonctionnaires.

La seconde coïncide avec la surcharge toujours accentuée de nouveaux travaux et missions à effectuer autres que l'enseignement.

Les questions d'actualité éducative, après l'adoption de la loi FILLON ont été abordées. Le SNETAA-EIL persiste à dire NON au contenu de cette loi qui entraîne le démantèlement de l'enseignement professionnel et de ses établissements avec l'introduction de l'apprentissage, système concurrent. La nouvelle obligation d'enseigner en apprentissage pour les enseignants modifie leur statut. Le SNETAA-EIL reste dans l'attente d'une véritable consultation de la part du Ministère de l'Education Nationale avec l'élaboration des décrets d'application.

Enfin, le SNETAA-EIL a commencé sa préparation des élections professionnelles qui auront lieu en décembre 2005. Il s'agit de l'enjeu de sa représentativité mais surtout de l'existence du corps des PLP.

Le SNETAA-EIL reste toujours et encore le seul syndicat spécifique de l'enseignement Professionnel à même de défendre les intérêts du secteur. Ce sont tous les PLP rassemblés et mobilisés qui doivent s'engager avec détermination dans des luttes nouvelles pour maintenir et développer l'enseignement professionnel, service public et laïque de l'Education Nationale.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le SNETAA-ONAC-eiL confirmé comme premier syndicat des PERP de l'ONAC

Le résultat des élections professionnelles des Professeurs des Ecoles de Rééducation Professionnelle de l'Office National des Anciens Combattants vient de confirmer la première place du SNETAA-ONAC-eiL, syndicat de la Fédération eiL, qui confirme ses deux sièges sur quatre et le plus grand nombre de voix (41 %).

Cette confiance renouvelée atteste l'efficacité du SNETAA ayant obtenu de sérieuses avancées statutaires pour les PERP et de la reconnaissance des collègues qui ont fait le choix de perspectives revendicatives claires pour l'avenir des personnels et des ERP : un statut clairement aligné sur celui des PLP et le rattachement à l'Education Nationale.

